

Des PME s'engagent au nom de la filière photovoltaïque

Sous l'impulsion de l'objectif européen des 20% d'énergie renouvelable en 2020 et en phase avec le Grenelle de l'Environnement qui a permis de donner un élan incontestable à la filière photovoltaïque, nous nous sommes engagés à fond, avec passion et envie de bien faire, dans ce secteur d'activité. En conscience des enjeux environnementaux à relever !

Loin de toute bulle spéculative ou financière, nos PME, à vocation régionale de proximité, ont connues un développement soutenu qui repose sur une croissance concrète et maîtrisée. Dans les règles de l'art et du label Quali PV. Pour en arriver là, nous avons su :

- Développer de nouvelles compétences
- Créer des emplois
- Mettre en place des méthodes de qualité conformes aux normes en vigueur
- Convaincre nos clients (agriculteurs, entrepreneurs, propriétaires fonciers) de l'intérêt de cette source d'énergie

Aujourd'hui, nos entreprises approuvent sans nuance l'évolution de la tarification, nécessaire adaptation entre les prix de marché et la ressource CSPE. Les nouveaux tarifs affichés dans le nouvel arrêté du 12 janvier 2010 sont à même de nous permettre de travailler dans de bonnes conditions et de visibilité pour l'avenir.

Cependant, à l'instar de nombreux professionnels responsables, nous ne pouvons que déplorer l'image dégradée donnée par le gouvernement des acteurs de la filière en totale contradiction avec nos propres codes déontologiques et éthiques. La filière est sous le choc !

Par ailleurs, l'électrochoc de la mesure rétroactive énoncée dans le communiqué du ministère de l'écologie, a secoué les acteurs du photovoltaïque. Pour l'heure, aucun texte ne permet encore de porter un jugement définitif sur cette période du 1^{er} novembre 2009 au 11 janvier 2010. Mais une question se pose tout de même. Comment changer une règle du jeu quand la partie est en cours ? Drôle de méthode qui met en péril de nombreuses PME du secteur.

Le gouvernement est-il en capacité de faire une distinction entre les vrais entrepreneurs et les spéculateurs ? Certes, il est urgent et légitime de vouloir dégonfler la bulle des demandes de raccordement de novembre et décembre. Mais pas à n'importe quel prix !

Les PME du secteur, véritables artisans du solaire, ne veulent pas voir annihiler leur travail de montage des projets 2009 sous le prétexte d'une bulle spéculative dont elles ne sont en rien responsables. Avec le sentiment que tout le monde est dans le même sac !

C'est pourquoi, au nom de la filière, Nous, entreprises citoyennes, émettons les demandes suivantes :

- La possibilité de lancer les chantiers correspondant aux demandes réalisées jusqu'au 11 janvier 2010 conformément à la procédure en vigueur
- Etablir des distinctions entre entrepreneurs et spéculateurs, entre projets réels et projets virtuels
- Disposer d'une procédure claire d'application de l'arrêté
- La possibilité de travailler sereinement sans remettre en cause notre existence pour des raisons exogènes à notre mode de fonctionnement
- Poursuivre notre engagement au sein d'une filière professionnelle à laquelle nous croyons.

